

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

itions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

23335
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03640

Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : H.D.I.I. MOHAMED

Date de naissance : 14-12-1961

Adresse : 41 Rue ALLAL EL FASSI MERS SULTAN

CASA

Tél. : 0663823667

Total des frais engagés : 3664,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTA. VOL. OGISTE
78 RUE ALLAL BEN ABDELLAH
CASA, Casablanca

Date de consultation : 19/02/2020

19/02/2020

Nom et prénom du malade : 1^{er} H.D.I.I. MOHAMED

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : un de l'art (O.O.)

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

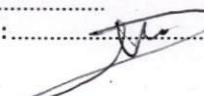
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 03/03/2020

Signature de l'adhérent(e) :



VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

Nº P19-039127

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 03640

Nom de l'adhérent(e) : H.D.I.I. MOHAMED

Total des frais engagés : 3664,00

Date de dépôt : 03/03/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/02/2010	Ca		200 DHS	 Dr. Abdelhak BOUCHTA OPHTMOLLOGISTE 78, RUE Mouloudji B.P. 100 Casablanca Tél: 0522 47 37 45 - 0622 47 44 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Chèque et signature reçus Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE OULFA Opticien Optométriste Khalid Azam GP 2 Imm 95 N° 10 0665 31 68 44 - Casablanca	27/02/2020	1	1	0	0	3200,00

VOLET ADHÉRENT

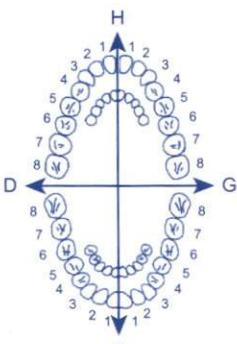
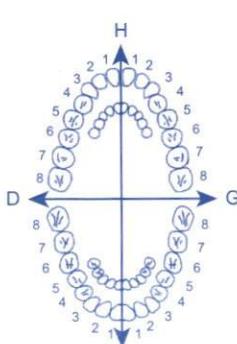
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 D 35533411	21433552 00000000 00000000 B 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTHALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الإتصال - الليزر - أنجيوغرافي
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

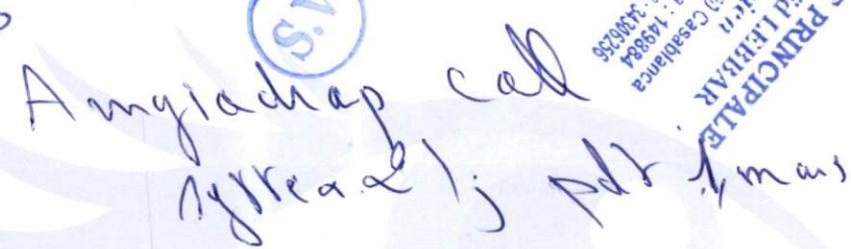
70، زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, le

HADII Mohamed

الدار البيضاء ، في

MDSS : 11/8/11 - 11/10/11 - 11/12/11 - 11/1/12
NPE : 0012971000045 - 14984256
CE N : 0012971000045 - 14984256
Tél : 05 22 47 33 45 - 05 22 47 14 72
Rond Point Mers Sidi L'ERRAR, Casablanca
Mohamed Sidi L'ERRAR, Casablanca
PHARMACE PRINCIPAL

1) 
Amigdalgang call
Aggr. 2/3 pd 1,000 mg

2) 
Hyla - ointment
Aggr. 1/3 pd 450 mg

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTHALMOLOGISTE
70, Rue Allal Ben Abdellah
Casablanca
Tél : 05 22 47 33 45 - 05 22 47 14 72

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوجرافيا
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

70، زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, le

19/02/2020

الدار البيضاء ، في

H.DIT Mohamed.

Lunettes pour V.L

$(\text{OD}) = +1,75 (-0,50 \text{ à } 95^\circ)$

$(\text{OS}) = +2,0 (-1,0 \text{ à } 95^\circ)$

Add. $(\text{OD/OS}) = +2,75 \text{ D}$

Vues progressives

OPTIQUE OULFA
Opticien Optométriste
Lot Al Azahr Gr. 2 Imm98 N° 10
Gsm : 0665 31 68 44 - Casablanca

Dr. Abdelhak BOUCHTA
STRABOLOGISTE
Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 - 05 22 47 14 72



Optique Oulfa

Optique Oulfa

Lot Al Azhar Gr 2 IMM 98 N°10

Casablanca

GSM : 06 65 31 68 44

FACTURE N°

OPTIQUE OULFA

Opticien Optométriste

Lot. Al Azhar Gr 2 IMM 98 N° 10

Gsm : 0665 31 68 44 - Casablanca

Casablanca, le : 27/08/2018

M : H.D.I.

Mr HAMED

N° de Nomenclature :

Docteur : ABDELHAK Boet HTA

Monture :	<u>Monture</u>	<u>1000,00</u>
-----------	----------------	----------------

Verres :	<u>Progressif opn AR</u>	<u>1100,00</u>
----------	--------------------------	----------------

VL :

OD : <u>(95°, -0,50)</u>	<u>+1,75</u>	<u>1100,00</u>
--------------------------	--------------	----------------

OG : <u>(95°, -1,00)</u>	<u>+2,00</u>	<u>1100,00</u>
--------------------------	--------------	----------------

VP :

<u>odd +2,75</u>

OD : <u>odd +2,75</u>

OD OPTIQUE OULFA

Opticien Optométriste

Lot. Al Azhar Gr 2 IMM 98 N° 10

Gsm : 0665 31 68 44 - Casablanca

Total : <u>3200,00</u>

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de :

Trois Mille deux cent

PAYÉ en pièce

HYLO®- DUAL

URSAPHARM, Industriestraße
66129 Saarbrücken, Allemagne
Distributeur:
KIT MED
33 Rue Lahcen Al Aarjoune
Quartier des Hôpitaux
Casablanca / Maroc

BP 18067

HYLO®- DUAL

Hyaluronate de sodium 0,5 mg/ml
et ectoïne 20 mg/ml

6 mois
après ouverture.

A conserver à température
ambiante.

Première utilisation le: _____



4 031626 711182

URSAPHARM

90.2405
CAA

HYLO®- DUAL



Collyre
hydratant
et protection
naturelle des cellules

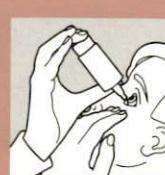
Hydrate les yeux secs, stabilise le film lacrymal et réduit les symptômes inflammatoires et allergiques, comme les démangeaisons et les brûlures.

Compatible avec des lentilles de contact.

Sans agents conservateurs.

10 ml /~300 gouttes

HYLO®- DUAL



Collyre
hydratant
et protection
naturelle des cellules

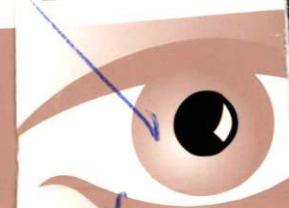
10 ml
de solution stérile sans phosphates
pour voie ophtalmique.
Sans agents conservateurs.



STERILE A

CE 0197

HYLO®- DUAL



Collyre
hydratant
et protection
naturelle des cellules

Hydrate les yeux secs, stabilise le film lacrymal et réduit les symptômes inflammatoires et allergiques, comme les démangeaisons et les brûlures.

Compatible avec des lentilles de contact.

Sans agents conservateurs.

10 ml /~300 gouttes

URSAPHARM



2020-12

292650

19.0DH

LOT
292650

PPC:

